

SE1191

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit: SE1191

Autres moyens d'identification

Synonymes: Silicone Rubber Sealant

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Usage recommandé: Elastomère de silicone

Restrictions d'emploi: Destiné exclusivement à l'usage industriel.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Informations sur le fabricant/importateur/distributeur : Momentive Performance Materials - Daytona
703 South Street
New Smyrna Beach FL 32168

Personne à contacter : MomentiveEMEA.productsteward@momentive.com
Téléphone : Informations générales
00800.4321.1000 (Customer Service Centre)

1.4
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Europe, Israel & All other: +44 (0) 1235239670; Middle East:+44 (0) 1235239671

2. Identification des dangers

Classe de Danger

Dangers pour la Santé

Corrosion ou Irritation de la Peau	Catégorie 2
Blessure ou Irritation Grave des Yeux	Catégorie 1
Toxique pour la reproduction	Catégorie 2

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur: AttentionDanger

Mention de Danger: H315; Provoque une irritation cutanée.
H361f; Susceptible de nuire à la fertilité.H315; Provoque une irritation cutanée.
H361; Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de Prudence

Prévention: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant

SE1191

d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter des gants de protection. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Stockage:

Garder sous clef. Garder sous clef.

Evacuation:

Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	0 %
Toxicité aiguë, dermale	0 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	0 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussières ou brouillard	0 %

Autres dangers ne donnant pas lieu à classement selon le SGH:

Aucun(e).

3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Teneur en pourcentage (%)*
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS	64742-46-7	12%
Methyltriacetoxysilane	4253-34-3	3.02%
Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	556-67-2	0.52%
acide acétique	64-19-7	0.2462%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

SE1191

4. Premiers secours

Ingestion:	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Donner un verre d'eau.
Inhalation:	En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais; si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle, de préférence la réanimation bouche à bouche. Si la victime respire difficilement, donner de l'oxygène. Appeler un médecin.
Contact avec la Peau:	Pour nettoyer la peau, enlever toute trace de produit avec un chiffon sec ou des essuie-tout, puis laver à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Contact oculaire:	en cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et aller chercher une aide médicale.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes:	Traitement symptomatique
Dangers:	Aucune information disponible.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement:	Aucune information disponible.
--------------------	--------------------------------

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux:	Aucune information disponible.
-------------------------------------	--------------------------------

Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

Moyens d'extinction appropriés:	Tous les agents extincteurs sont recommandés.
--	---

Moyens d'extinction inappropriés:	Aucune information disponible.
--	--------------------------------

Dangers spécifiques dus au produit chimique:	Aucune information disponible.
---	--------------------------------

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Aucune information disponible.
---	--------------------------------

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Les pompiers doivent utiliser un appareil respiratoire autonome, à pression positive, homologué par le NIOSH/MSHA et muni d'un masque complet et ils doivent porter un vêtement protecteur complet.
---	---

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

SE1191

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Maintenir le récipient fermé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir hors de portée des enfants. Enlever ses lentilles cornéennes avant de manipuler le produit. Retirer les lentilles de contact avant d'utiliser du mastic. Ne pas manipuler les verres jusqu'à ce que tous les verres aient été nettoyés au doigt et des mains. Le mastic résiduel peut demeurer sur les doigts pendant plusieurs jours et le transfert aux lentilles, ce qui entraîne une irritation des yeux.

Lors de l'application ou de la vulcanisation, le produit peut dégager de l'acide acétique.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nettoyer, gratter, ou absorber avec un produit inerte et déposer dans un contenant avant de jeter aux rebut. Nettoyer les passages pour piétons avec un détergent pour réduire les risques de chute. Porter l'équipement de sécurité recommandé (voir la section équipement de protection).

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

La sensibilité aux décharges d'électricité statique est improbable.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Conditions de stockage:

Aucune information disponible.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS - Brouillard	TWA	5 mg/m ³	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	STEL	10 mg/m ³	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS - Brouillard	TWA	1 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m ³	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS - Brouillard	TWA	5 mg/m ³	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	STEL	10 mg/m ³	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS	8 HR ACL	5 mg/m ³	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	10 mg/m ³	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)

SE1191			
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
	STEL	10 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS	TWA	400 ppm 1,590 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	8 HR ACL	400 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	500 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS	TWA	400 ppm 1,590 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (03 2015)
acide acétique	STEL	15 ppm 37 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	TWA	10 ppm 25 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
acide acétique	STEL	15 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
	TWA	10 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
acide acétique	TWA	10 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
	STEL	15 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
acide acétique	STEL	15 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWA	10 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
acide acétique	8 HR ACL	10 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	15 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
acide acétique	TWA	10 ppm 25 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
	STEL	15 ppm 37 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
acide acétique	TWA	10 ppm	États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (03 2015)
	STEL	15 ppm	États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (03 2015)

SE1191

**Contrôles Techniques
Appropriés**

Des rince-oeils et des douches d'urgence doivent être disponibles à proximité pendant la manipulation de ce produit. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:	Aucune information disponible.
Protection des yeux/du visage:	Lunettes de sécurité à écrans latéraux
Protection de la Peau Protection des Mains:	Gants de protection chimique
Protection de la peau:	Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.
Protection Respiratoire:	En cas d'exposition supérieure aux limites permises ou d'irritation des voies respiratoires, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH/MSHA. Dans des situations exceptionnelles ou des situations d'urgence, il peut être nécessaire de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air. Les appareils de protection respiratoire doivent être fournis conformément à la réglementation de l'OSHA (voir 29 CFR 1910.134).
Mesures d'hygiène:	Aucune information disponible.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

État:	solide
Forme:	Pâte
Couleur:	Incolore
Odeur:	De l'acide acétique.
Seuil de perception de l'odeur:	Aucune information disponible.
pH:	non applicable
Point de fusion/point de congélation:	non applicable
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	non applicable
Point d'éclair:	> 93.3 °C (estimé)
Taux d'évaporation:	< 1
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - supérieure (%) :	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - inférieure (%):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur:	Aucune information disponible.

SE1191

Densité:	env. 1.050 g/cm3
Densité relative:	env. 1.05
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Solubilité (autre):	Soluble dans la toluène
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible. Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité, dynamique:	Aucune information disponible.
Viscosité, cinématique:	> 7 mm2/s (40 °C)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Pas de réaction dangereuse si utilisé selon les recommandations.
Stabilité Chimique:	Aucune information disponible.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à Éviter:	Aucuns connus.
Matières Incompatibles:	Aucuns connus.
Produits de Décomposition Dangereux:	Dioxyde de carbone Dioxyde de silicium. De l'acide acétique. Des mesures à des températures supérieures à 150 °C en présence d'air (oxygène) ont montré que de petites quantités de formaldéhyde sont formées due à une dégradation oxydative.

11. Propriétés toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion:	Aucune information disponible.
Inhalation:	Aucune information disponible.
Contact avec la Peau:	Aucune information disponible.
Contact oculaire:	Aucune information disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Ingestion:	Aucune information disponible.
Inhalation:	Aucune information disponible.
Contact avec la Peau:	Aucune information disponible.
Contact oculaire:	Aucune information disponible.

SE1191

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit: ETAmél: 51,324.5 mg/kg

Contact avec la peau

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

Octaméthyl- LD 50LD 50 (Rat): 2,400 mg/kg
cyclotétrasiloxane

acide acétique LD 50LD 50 (Lapin): 1,060 mg/kg

Inhalation

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

Octaméthyl- CL50 (Rat): 36 mg/l
cyclotétrasiloxane

acide acétique TDLo (Rat): 16 mg/l

Toxicité à dose répétée

Produit: Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: Aucune information disponible.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit: Aucune information disponible.

SE1191

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

Aucun composant cancérigène identifié

Cancérogènes selon l'ACGIH:

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

Octaméthyl-
cyclotétrasiloxane Test d'Ames (Directive OCDE 471 (Toxicologie génétique: Essai de mutation
réverse sur salmonella typhimurium)): négatif (non mutagène)
Essai de lymphome de souris (OCDE Ligne directrice 476): négatif (non
mutagène)

In vivo

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

Octaméthyl-
cyclotétrasiloxane Aberration chromosomique (Directive OCDE 474 (Toxicologie génétique:
Essai du micronoyau)) Inhalation (Rat, mâle et femelle): négatif (négative)

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Aucune information disponible.

Autres effets: Aucun(e).

**Autres effets de la
surexposition:** Degage de l'acide acetique pendant la vulcanisation.

12. Informations écologiques

Écotoxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

SE1191

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

acide acétique CL50 (Lepomis macrochirus, 96 h): 75 mg/l
 CL0 (Leuciscus idus): 368 mg/l
 CL100 (Leuciscus idus): 452 mg/l
 CL50 (Leuciscus idus, 48 h): 410 mg/l
 CL50 (Pimephales promelas, 96 h): 88 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

acide acétique CL0 (Daphnia magna): 150 mg/l
 CE50 (Daphnia magna, 24 h): 95 mg/l

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

Octaméthyl- 3.7 % (29 d, 310 Ready Biodegradability - CO₂ in Sealed Vessels
 cyclotétrasiloxane (Headspace Test)) Non facilement biodégradable.
 acide acétique 60 % (5 d, Aucune information disponible.)

Rapport DBO/DCO

Produit: Aucune information disponible.

Potentiel de Bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

Octaméthyl- Pimephales promelas, Facteur de Bioconcentration (BCF): 12.40
 cyclotétrasiloxane

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: Aucune information disponible.

SE1191

Mobilité dans le Sol: Aucune information disponible.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS	Aucune information disponible.
Methyltriacetoxysilane	Aucune information disponible.
Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
acide acétique	Aucune information disponible.

Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Informations générales: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Ne pas rejeter à l'égout, dans les cours d'eau ou dans les sols.

Instructions pour l'élimination: Elimner en respectant les reglements existants

Emballages Contaminés: Eliminer comme produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé.

IMDG

Non réglementé.

IATA

Non réglementé.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Le produit n'est pas une marchandise dangereuse selon les législations nationales et internationales sur les marchandises dangereuses.

15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales du Canada

Liste des substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

Identité Chimique

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane

Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5	DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS
----------	---

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI	Non réglementé
------	----------------

SE1191

Gaz à effet de serre

Non réglementé

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

CA CDSI	Non réglementé
CA CDSII	Non réglementé
CA CDSIII	Non réglementé
CA CDSIV	Non réglementé
CA CDSV	Non réglementé
CA CDSVII	Non réglementé
CA CDSVIII	Non réglementé

Réglementations de contrôle des précurseurs

Identité Chimique

anhydride acétique

Statut aux inventaires:

Australia Inventory of Chemical Substances (AICS):	oui (classement positif)	Remarques: Aucun(e).
Liste des substances existantes UE:	oui (classement positif)	Remarques: Aucun(e).
Japan Inventory of Existing & New Chemical Substances (ENCS):	oui (classement positif)	Remarques: Aucun(e).
China Inventory of Existing Chemical Substances:	oui (classement positif)	Remarques: Aucun(e).
Korea Existing Chemicals Inventory (KECI):	oui (classement positif)	Remarques: Aucun(e).
Canada DSL Inventory:	q (quantité limitée)	Remarques: Aucun(e).
Canada NDSL Inventory:	n (liste négative)	Remarques: Aucun(e).
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS):	oui (classement positif)	Remarques: Aucun(e).
Liste TSCA:	oui (classement positif)	Remarques: Dans l'inventaire TSCA
Taiwan. Taiwan inventory (CSNN):	n (liste négative)	Remarques: Aucun(e).

SE1191

16. Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision

Date de Publication: 04/11/2017

Date de Révision: Aucune information disponible.

Version n°: 1.4

Autres Informations: Aucune information disponible.

Avis de non-responsabilité:

Avis au lecteur

Sinon, le à moins que spécifié dans la section 1.2, les produits Momentive sont uniquement destinés pour des applications industrielles. Ils ne sont pas destinés à certaines applications médicales, ni pour une implantation de longue durée (> 30 jours) dans le corps humain, injectés ou directement ingérés, ni pour la fabrication de contraceptifs à usage multiple.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

®, *, et TM indique la marque sous licence ou appartenant à Momentive.